

Motion

Gestion quantitative de l'eau en Adour-Garonne

La Chambre régionale d'agriculture Occitania, réunie en Session le 26 novembre 2018 sous la présidence de Monsieur Denis Carretier :

Considérant

- Le protocole d'accord signé le 4 novembre 2011 entre l'Etat et la profession agricole qui a permis la prise en compte de la spécificité de notre bassin et de la diversité des situations locales
- La délibération du Comité de bassin Adour-Garonne du 1^{er} décembre 2015 par laquelle le Comité de bassin avait confirmé sa volonté d'accompagner et de voir aboutir les projets d'augmentation de la ressource en eau au cours du SDAGE 2016 - 2021
- Le retard pris dans la mise en œuvre des projets de territoire et dans l'aboutissement des projets de stockage d'eau

Souligne

- Que notre bassin bénéficie d'une pluviométrie annuelle de 90 milliards de m³, dont 35 milliards de m³ de pluie efficace, et que seulement 2,3 milliards de m³ sont prélevés pour tous les usages
- Que le déficit actuel entre les besoins et les ressources utilisables va s'accroître avec le Changement climatique et est estimé à 1 milliard de m³ à l'horizon 2050 si l'on ne fait rien

Rappelle

- Que l'irrigation, nécessaire à 1 exploitation sur 5 du bassin et utilisée pour différentes cultures, en agriculture biologique comme en conventionnel, permet le développement des territoires par la création de valeur ajoutée et le maintien d'emplois. Un hectare irrigué génère 500 à 600 € de valeur ajoutée en plus qu'un hectare non irrigué.
- Que les agriculteurs, et les Chambres d'agriculture à leurs côtés, s'engagent pour des actions en faveur de l'efficacité de l'utilisation de l'eau
- Que la forte mobilisation des Chambres d'agriculture a permis d'assurer la mise en œuvre des Organismes uniques de gestion collective des prélèvements d'irrigation, conformément au protocole d'accord.

Désapprouve

- L'analyse selon laquelle le retour à l'équilibre pourrait passer par une réduction des volumes attribués à l'irrigation alors que les besoins nouveaux pour tous les usages induits par le changement climatique sont sans commune mesure et que l'impact socio-économique sur l'agriculture et l'agroalimentaire serait désastreux.

Demande

- Que la mobilisation de nouvelles ressources en eau pour tous les usages, notamment par la création de réserves, soit clairement identifié comme un levier indispensable pour restaurer l'équilibre quantitatif, s'adapter au changement climatique et maintenir l'ensemble des activités économiques et humaines sur les territoires ; et donc comme un levier prioritaire à mettre concrètement en œuvre.
- Que la notion d'équilibre quantitatif soit appréciée au regard du respect des DOE, ou de débits objectifs complémentaires, comme le précise la disposition C3 du SDAGE du bassin Adour-Garonne
- Que la spécificité de chaque bassin reste reconnue et qu'une gestion spécifique de la ressource, notamment par les débits, reste mise en œuvre.

Délibéré à Auzeville,
Le 26 novembre 2018
Le Président,

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE" and "OCCITANIE" around a central emblem.

Denis CARRETIER